



AVIS PUBLIC
Séance extraordinaire

Est donné par le soussigné, Louis-Philippe Caron, directeur général et greffier-trésorier :

QU'une séance extraordinaire du Conseil de cette municipalité convoquée par la mairesse Louise Chamberland sera tenue à l'Édifice de la mairie situé au 7, rue Caron, **le lundi 31^e jour de mars 2025 à 19 h** et qu'il y sera pris en considération les sujets suivants :

1. Ouverture de la séance
2. Dépôt de l'avis de convocation
3. Adoption de l'ordre du jour
4. FRR Volet 4 – Résiliation de convention – Partage d'une ressource à la direction des opérations – 2023-003047
5. FRR Volet 4 – Résiliation de convention – Partage d'une ressource à la direction générale adjointe – 2023-003048
6. Résiliation de l'entente de partage d'une ressource en direction avec la Municipalité de Saint-Denis-De La Bouteillerie
7. Période de questions
8. Levée de la séance

DONNÉ À SAINT-PACÔME, CE 26^e JOUR DU MOIS DE MARS 2025.

Louis-Philippe Caron, directeur général
Et greffier-trésorier

CERTIFICAT DE PUBLICATION
Séance extraordinaire

Je, soussigné, Louis-Philippe Caron, directeur général et greffier-trésorier de la Municipalité de Saint-Pacôme, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis public/**Séance extraordinaire** en affichant trois (3) copies aux endroits désignés par le Conseil (7, rue Caron, 201, boul. Bégin et site Internet de la Municipalité) entre 9 h et 16 h 30, le 26^e jour du mois de mars 2025.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat ce 26^e jour du mois de mars 2025.

Louis-Philippe Caron, directeur général
Et greffier-trésorier